

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2009

Présents : M Fostier, maire, M Portal, premier adjoint, Madame Hazebaërt, 2^{ème} adjointe M Bouche, M Héno, M Olivain, M Rolland, Madame Rossiter, M Servant

Absents excusés : M Chicoutel, (pouvoir donné à M Bouche) Madame Defay,

Lecture du compte rendu de la séance précédente

Finance

L'encaissement de chèques

M le Maire informe le Conseil Municipal que suite à de nouveaux contrats la commune a reçu deux chèques de remboursement de la société Groupama. Il demande au Conseil Municipal son autorisation d'encaisser les chèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

L'Ecole

La cantine scolaire

M le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de prix pour les tickets de la cantine scolaire à partir du 1^{er} septembre 2009, à savoir 2,30 € l'enfant et 3,00 € l'adulte.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ces prix à l'unanimité.

La buvette

Intéressement du régisseur

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que le conseil a déjà approuvé le principe d'un intéressement versé au régisseur de la buvette municipale basé sur un pourcentage des bénéfices réalisées.

M le Maire demande au conseil de fixer ce pourcentage.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité un intéressement basé sur 40% du bénéfice réalisé, à calculer chaque mois.

Eau et assainissement

Contrat assistance

M le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour signer un contrat d'assistance technique « eau et assainissement », au coût de €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

Eaux pluviales

M le Maire informe le Conseil Municipal que les constructeurs d'une maison à Cissac demande au conseil de leur indiquer leur préférence pour le déversement des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le déversement des eaux pluviales dans le système d'assainissement plutôt que dans le fossé communal afin de combler le déficit en eau de la station.

Terrains Communaux

Vente commune/ Bonnaterre

M le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant la vente de terrain communal à M Bonnaterre par acte administratif au prix de 100 € les premier 25 m² et 2€ par m² supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Vente commune /Roche

M le Maire informe le Conseil Municipal que M Roche désire acquérir une bande de terrain communal à Seniquette.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la vente du terrain à M Roche, avec réserve de servitude.

Vente commune/Portal

M le Maire informe le conseil que M Portal demande à acquérir du terrain communal à Channat jouxtant sa propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la vente de ce terrain à M Portal.

Nota : Un commissaire enquêteur sera nommé pour ces deux dernières demandes

Médecine du Travail

Signature de contrat

M le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour signer une nouvelle convention « Médecine du Travail ».

Après en avoir délibéré, le conseil autorise M le Maire de signer cette convention à l'unanimité.

Budget

Modification

M le Maire informe le Conseil Municipal que le paiement d'une facture en provenance de L'Entreprise Electrique nécessitera une modification de poste au budget, et lui demande son autorisation pour faire cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise M le Maire à faire une modification du budget à l'unanimité.

Compte rendu du débat sur l'orientation le 30 septembre 2009

M le Maire ouvre le débat, en soulignant la nécessité d'associer tout le monde à ce projet qui s'établira en plusieurs étapes pour aboutir sur un projet à court, moyen et long terme.

Mme Hazebaërt désire que le projet soit celui souhaité par la population de la commune : le projet n'attirera des subventions que s'il s'intègre dans un projet global pour la vallée.

M Portal : Il était nécessaire d'avoir un projet initial, celui déjà existant, pour attirer l'intérêt des organismes extérieurs. Il a le mérite d'exister et servira comme base : maintenant chacun doit y apporter sa contribution et ses idées.

M le Maire informe le conseil que Mme Defay (absente) lui a fait parvenir ses suggestions. Il note qu'elle propose la réfection de la Ruelle Saint Jacques par un chantier de jeunes, ce qui lui semble une idée intéressante et déjà en gestation.

M Servant attire l'attention sur le travail souvent partiellement fait lors des travaux : par exemple les pierres et la terre non remises en place après des fouilles archéologiques dans l'enceinte du château.

M le Maire souligne que tout projet doit considérer le quotidien au futur : prévoir des aménagements, c'est prévoir le futur.

M Portal parle de la nécessité d'une vision d'ensemble pour l'avenir.

M Héno dit qu'il faut sortir un projet pluriannuel.

Oui, dit M Portal, et il faut prévoir plusieurs volets : un volet voirie, un volet tourisme, un volet urbanisme, un volet réhabilitation..... Il faut en plus penser aussi aux villages, où se trouve la majorité de la population.

M Héno expose : Le projet doit concerner le bien-être de ceux qui y vivent. Le tourisme peut être un moyen mais il faut éviter un village musée. Il faut faire un état des lieux, voir les accès, les services manquants. Le développement futur nécessite un thème : pourquoi pas le moderne et le passé ? Pourquoi ne pas prévoir la construction de bâtiments modernes au milieu de l'ancien ? Il faut de nouveaux habitants : un grand projet peut les intéresser.

M le Maire souligne le manque de terrains et d'immeubles.

M Portal explique qu'à Chilhac par exemple, la municipalité a depuis longtemps une politique d'achat du bâti par la collectivité à des fins de restauration.

M Bouche parle d'améliorer le cadre de vie des habitants permanents, ce qui est l'expression du souhait de tous les conseillers.

M le Maire ne désire pas voir un grand projet de tourisme. Il souligne que l'investissement privé, les résidences secondaires et autres, est déjà une façon de gérer le tourisme tout en évitant le tourisme de masse.

M Bouche rappelle au conseil que des ruines ont déjà été restaurées par des chantiers de jeunes dans le bourg, mais que par la suite ces ruines ont été achetées par des particuliers.

Mme Hazebaërt parle du déroulement d'une réunion récente des élus de la montagne, où l'on a souligné qu'il faut se battre ensemble pour maintenir les services déjà en train de disparaître dans nos villages.

M Héno mentionne la nouvelle formule de la poste : poste- boutique !

M Portal souligne que d'ici 5 ans, la poste pourrait devenir une société privée à but seulement commercial donc de rentabilité et qu'il y a lieu d'en avoir conscience. Dans cette hypothèse le risque de désintérêt pour quelque forme que ce soit d'agence postale sur notre territoire devient une quasi certitude pour cause de non rentabilité. Il faut se mobiliser !!

M Héno désire que le village se développe (sans préciser comment).

Mme Rossiter souligne que le souhait général semble être pour améliorer le bien-être des habitants, améliorer les villages et l'infrastructure de la commune, et aussi valoriser notre patrimoine. Pour y arriver il existe plusieurs possibilités de ressources : le bénévolat, qui quoi que toujours le bienvenue n'est pas fiable à long terme, ni ne convient aux gros travaux ; les ressources financières de base déjà existantes ; et les subventions exceptionnelles qui seules nous permettraient de faire plus que le stricte nécessaire. De nos jours, sans grand projet, les subventions sont minimales. C'est pourquoi pour prétendre à des subventions importantes des organismes extérieurs il faut une vision globale de valeur, d'où l'importance d'une étude de qualité pour la définir.

Avec notre patrimoine exceptionnel, il semblerait une bonne idée de baser le projet sur un projet de tourisme de qualité, tout en évitant le tourisme de masse et l'idée de village musée qui pourrait apporter des recettes à la commune.

M le Maire rappelle au conseil qu'il faut des délais importants pour obtenir des aides financières. Pour bénéficier d'une enveloppe parlementaire en 2010, par exemple, il faut faire une demande en 2009.

Mme Hazebaërt souligne l'importance d'associer les financeurs extérieurs au projet pour éviter que Saint Ilpize soit oublié.

M Rolland souligne l'importance de la voirie.

M Olivain souhaite voir de l'aménagement et de la reconstruction dans les villages.

M Héno informe le conseil que M Vigier a rappelé au Conseil Général l'importance du site de Saint Ilpize.

M Portal souligne que contrairement à ce qui a été entendu précédemment, il ne faut pas négliger le volet tourisme raisonné et durable. En s'appuyant sur le tourisme, nous pourrions obtenir beaucoup, sauf les routes...

M Olivain rappelle au conseil que nos recettes viennent des subventions normales et des impôts, d'où l'intérêt de faire des habitats permanents, soit du vieux, soit du neuf. Pour cela, la commune pourrait acheter des terrains pour y construire des logements à faible coût, ou à partir des ruines, construire des habitats neufs.

Il faut un projet touristique avec des retombées et des recettes. L'intérêt principal est le château, dont les travaux seraient à faire en partie par la DRAC. Le coût serait lourd. Il faut une idée et un projet et aussi des moyens pour permettre un résultat. Le logistique sera toujours un problème, donc il n'y aura toujours qu'une petite retombée. Il faut cibler les possibilités sans un investissement lourd. Il existe peu de moyens pour financer un projet.

M Le Maire pose la question : Faut-il faire appel à un promoteur ? à l'OPAC ? Faut-il mettre du moderne dans l'ancien ? Il serait bon d'utiliser les ruines et surtout d'associer la population.